

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

1 – Identité de l'autorité publique : SIVOM des SAISIES
316 avenue des Jeux Olympiques
73620 les Saisies 04.79.38.90.26
info@sivom-lessaisies.com

2 – Procédure de passation :
Procédure pour la passation d'une convention d'occupation du domaine

3 – Objet du titre d'occupation et principales caractéristiques des équipements :
Convention d'occupation du domaine pour l'exploitation d'un circuit d'évolution de motos-neige.
L'activité consistera à gérer un circuit ayant pour principale activité l'organisation de promenades en motos-neige par des professionnels pendant l'ouverture de la Station des Saisies selon les termes d'un cahier des charges à la disposition des candidats.

4 – Type et durée de la convention :
La convention d'occupation sera conclue pour un an avec possibilité de reconduction, ce, dans la limite d'une durée totale de 3 années consécutives.

5 – Renseignements et pièces justificatives à produire par les candidats :
Un dossier permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières du candidat, son aptitude à respecter l'ensemble des principes propres à l'exploitation de l'activité. Le dossier comprendra l'offre (plancher fixé à 10 600 € / an) et les pièces énumérées dans le cahier des charges.

6 - Envoi des offres :
Les dossiers sont à envoyer sous enveloppe cachetée, par pli recommandé avec demande d'avis de réception postale, ou à déposer contre récépissé, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, les lundi, mardi et jeudi, à l'adresse suivante :
Monsieur le Président - SIVOM des Saisies
316 avenue des Jeux Olympiques - 73620 Les SAISIES
L'enveloppe portera la mention : « CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE-SIVOM DES SAISES - Candidature »

Les dossiers peuvent également être déposés par voie dématérialisée sur la plateforme du SIVOM : <https://dl.aws-achat.info>

7 – Modalités d'obtention des dossiers de consultation :
Le cahier des charges est disponible en ligne sur la plateforme du SIVOM : <https://dl.aws-achat.info>

8 – Date et heure limite de présentation des candidatures :
Le jeudi 28 octobre 2021 à 12 heures

9 – La proposition retenue sera celle classée en 1^{ère} proposition à l'issue de l'analyse, selon les critères et pondérations ci-dessous :

- 1 – qualité et intérêt de l'activité proposée (40%)
- 2 – expérience et garanties professionnelles, aptitude à assurer la fiabilité de l'activité et la sécurité des personnes (30%)
- 3 – proposition financière (30%)

Si les demandes concernent des matériels de nature différente, celles prévoyant l'utilisation de motoneiges seront préférées à celles portant sur l'usage d'autres type de véhicules notamment à 4 roues.

10 – Date d'envoi d'avis à la publication :
Le 23 septembre 2021